

RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Présents : Marie-Louise AULNER, bourgmestre ; Aloyse SCHILTZ, Lucien SETTINGER échevins ; Claude AREND, Roger BEISSEL, Carlo HANSEN, Carlo HEUERTZ, Claudio MONGELLI, Marcel MOUSEL, Damien SAGRILLO, conseillers.

Excusés : Pit MARNACH, conseiller.

1) Correspondance

Le bourgmestre AULNER informe que :

- 156 élèves sont inscrits au transport scolaire pour l'année 2017/2018. 42 enfants sont inscrits au Pedibus, dont 19 pour la ligne Aaluecht, 12 pour la ligne Schoumansbongert et 11 pour la ligne Klaus. 229 enfants sont inscrits dans la Maison Relais.
- Modification PAG : la partie écrite est acceptée comme présentée, la partie graphique a dû être adaptée aux remarques du Ministère de l'Intérieur.
- Le Ministère de la Culture demande l'avis du conseil communal suite à une proposition de classement château d'eau de Hellange comme monument national. Le collège échevinal a écrit une lettre au Ministre de la Culture avec ses observations et propos et attend la réponse avant de formuler son avis et de le soumettre au vote avant le 09 novembre.

2) Approbation de l'avant-projet «Aménagement de l'Administration communale sur le site du château d'Aspelt »

Le conseil communal décide d'approuver les plans et les devis sommaires et estimatifs de l'avant-projet à réaliser sur 4 phases et deux exercices budgétaires, qui inclue le réaménagement des annexes du château avec extension aux besoins de l'administration communale, de la restauration du château à des fins culturelles et représentatives, au réaménagement du jardin du château en un parc, réaménagement des jardins longeant la Krokelschaffstrooss et l'aménagement de la « Duerfplaz » devant l'église d'Aspelt, tels que présentés par le bureau d'architecte Teisen & Giesler de Luxembourg. Le devis s'élève au montant total de 13 356 884,50 €, TVA et honoraires compris, pour les 4 phases du projet. Le projet sera subventionné par le service des Sites & Monuments, car le site est classé monument national et par le Ministère de l'Intérieur pour la partie administration communale.

Les subsides ne sont accordés que sur présentation d'un concept global et intégré.

Vote :

Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SCHILTZ, SETTINGER

Non: BEISSEL, HEUERTZ, MONGELLI, MOUSEL

3) Approbation de l'avant-projet «Aménagement de logement collectif avec alentours sur le site de l'ancien presbytère à Aspelt »

Le conseil communal décide d'approuver les plans et le devis sommaires et estimatifs de l'avant-projet comprenant la transformation de l'ancien presbytère en 4 logements sociaux, tel que présenté par le bureau d'architecte Teisen & Giesler de Luxembourg. Le devis s'élève au montant total de 1 356 095,52 €, TVA et honoraires compris.

Le projet est subventionné par le Ministère de la Famille à 70%.

Vote :

Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SCHILTZ, SETTINGER

Abstention : BEISSEL, HEUERTZ, MONGELLI, MOUSEL

4) Approbation de l'avant-projet « Démolition et reconstruction d'une salle sociétaire avec jardins communautaires sur le site de l'ancien presbytère à Aspelt »

Le conseil communal décide d'approuver les plans et le devis sommaires et estimatifs concernant l'avant-projet de démolition et reconstruction d'une salle sociétaire avec jardins communautaires sur le site de l'ancien presbytère présentés par le bureau d'architecte Teisen & Giesler de Luxembourg. Le devis s'élève au montant total de 1 237 808,52 €, TVA et honoraires compris.

Ce projet est subventionné par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre du Plan de Développement Communal.

Vote :

Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SCHILTZ, SETTINGER

Abstention: BEISSEL, HEUERTZ, MONGELLI, MOUSEL

5) Approbation Devis « Acquisition Vélo électrique-Agent municipal »

Le conseil communal décide d'approuver le devis présenté de 6 000,- €, concernant l' « Acquisition vélo électrique-Agent municipal ».

Vote : unanime

6) Approbation Devis « Mise en conformité garde-corps autour du terrain de football principal à Aspelt et clôture de l'accès vers le site sportif»

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant la « Mise en conformité garde-corps autour du terrain de football principal à Aspelt et clôture de l'accès vers le site sportif». Le devis porte sur le montant de 35 000,- €, TVA comprise. Ceci est devenu important pour des raisons de sécurité, suite à la montée en 1^{ère} division

Vote : unanime

7) Réalisation d'une étude détaillée de terrain des chiroptères pour les besoins de l'évaluation des incidences sur l'environnement du projet PAG Frisange

Le conseil communal décide le devis établi le 31 août 2017 par Monsieur Franco MARELLO, ingénieur-technicien communal et portant sur la somme de 20000,- €. Ce comptage est une obligation légale.

Vote : unanime

8) Approbation Devis « Rénovation Scoutshome à Frisange »

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant «Rénovation Scoutshome à Frisange » et portant sur le montant de 15 000,- €, pour finaliser la remise en conformité du chalet des scouts.

Vote : unanime

9) Approbation du rôle des taxes à percevoir sur les chiens, exercice 2017

Le conseil communal décide d'approuver l rôle des taxes à percevoir sur les chiens comme présenté et arrêté à la somme de 12 775,- €, ce qui représente 365 chiens.

Vote : unanime

10) Contrat d'appui-emploi (CAE) pour jeunes

Le conseil communal décide d'approuver le contrat d'appui-emploi conclu avec M. Bruck Joé en date du 15 septembre 2017 et de fixer l'indemnité à 1 998,59€ brut par mois (égale à 100 % du salaire social minimum pour travailleur non qualifié). Monsieur Bruck Joé est affecté à la réception.

Vote :

Oui : AULNER, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL, SAGRILLO, SCHILTZ, SETTINGER

Non : AREND, HANSEN

11) Approbation d'un contrat de bail à loyer avec l'Etat du G-D de Luxembourg

Le conseil communal décide d'approuver le contrat de bail à loyer signé le 06 septembre 2017 entre le collège échevinal et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, permettant aux gardes-forestiers d'établir leurs bureaux au 1^{er} étage du bâtiment « Al Gemeng » à Frisange, jusqu'à ce que leur nouvel bâtiment administratif soit fini.

Vote : unanime

12) Approbation d'une convention avec le réseau « HELP asbl »

Le conseil communal d'approuver la convention signée le 01 mai 2017 entre le collège échevinal et le réseau Help asbl. Ainsi la commune de Frisange participera à raison de 100€ à la première installation fixe d'un téléalarme.

Vote : unanime

13) Approbation d'une nouvelle convention avec la fondation « Stëftung Hëllef Doheem »

Le conseil communal décide d'approuver la nouvelle convention signée le 15 septembre 2017 entre le collège échevinal et la fondation « Stëftung Hëllef Doheem ». Ainsi la

commune de Frisange participera à raison de 100€ à la première installation fixe d'un téléalarme.

Vote : unanime

14) Approbation conventions de vente

a) Entre Monsieur et Madame Hoffmann-Steinbach et la Commune de Frisange

Le conseil communal décide d'approuver la convention de vente du 18 septembre 2017, entre Monsieur et Madame Hoffmann-Steinbach et l'Administration Communale de Frisange, qui achète une emprise nécessaire pour permettre la réfection d'un chemin vicinal.

Vote : unanime

b) Entre Monsieur Carlo Raus et la Commune de Frisange.

Le conseil communal décide d'approuver la convention de vente du 18 septembre 2017, entre Monsieur Raus Carlo et l'Administration Communale de Frisange, qui achète une emprise nécessaire pour permettre la réfection d'un chemin vicinal.

Vote : unanime

15) Approbation « Plan d'encadrement périscolaire (PEP) rectifié et définitif pour l'année scolaire 2017/2018

Le conseil communal décide d'approuver le « Plan d'encadrement périscolaire (PEP) rectifié définitif pour l'année 2017/2018 de la Commune de Frisange comme présenté, comprenant maintenant tous les entraînements pour jeunes.

Vote : unanime

16) Transaction immobilière: Approbation d'une prescription trentenaire

Le conseil communal décide d'approuver la prescription trentenaire comme présentée et réalisée dans un but d'utilité publique, consistant dans l'intégration d'un terrain en un futur projet de construction de logements sociaux.

Vote : unanime

17) Voirie rurale : approbation du devis, programme 2017.

Le conseil communal décide d'approuver le devis 200823 pour la partie du Hoënergrendchen (partie 1) et Hoënergrendchen (partie 2) pour un montant global de 56 500,-€ et charge l'Administration des Services techniques de l'Agriculture de faire exécuter les travaux relatifs.

Vote : unanime

18) Augmentation crédits ordinaires

Le conseil communal décide d'augmenter les crédits suivants :

- Elections communales – fournitures de bureau : augmentation de 200,-€, portant le crédit de 1.000,-€ à 1.200,-€
- Elections communales – frais de réception : augmentation de 300,-€, portant le crédit de 1.500,-€ à 1.800,-€
- Elections communales – jetons de présence : augmentation de 2.000,-€, portant le crédit de 10.000,-€ à 12.000,-€
- Service entretien & Réparations panneaux de circulation : augmentation de 30.000,-€, portant le crédit de 50.000,-€ à 80.000,-€, permettant à terminer les adaptations de sécurisation du « Séchere Schoulwee » avant la rentrée.
- Fourniture consommables techniques : augmentation de 4.000,-€, portant le crédit de 12.000,-€ à 16.000,-€

Vote : unanime

Le conseiller BEISSEL quitte la réunion

19) Approbation décomptes

a) Aménagement parking centre Hellange

Total des devis approuvés :	322.944,89€
Total de la dépense effective :	247.849,89€

b) Aménagement Schoulstrooss à Aspelt

Total des devis approuvés :	1.168.900,-€
Total de la dépense effective :	1.116.091,15€

c) Acquisition 2 photocopieuses – Ecole fondamentale

Total des devis approuvés :	15.000,-€
Total de la dépense effective :	10.120,50€

d) Déssherbeur mécanique

Total des devis approuvés :	45.000,-€
Total de la dépense effective :	44.900,-€

e) Acquisition voiture électrique pour l'agent communal

Total des devis approuvés :	30.000,-€
Total de la dépense effective :	21.553,55€

f) Aménagement Am Lésigny's Parc

Total des devis approuvés :	818.750,-€
-----------------------------	------------

Total de la dépense effective : 472.643,78€

g) Matériel entretien espaces verts

Total des devis approuvés : 45.000,-€

Total de la dépense effective : 43.752,-€

h) Mise en conformité Maison Relais

Total des devis approuvés : 50.000,-€

Total de la dépense effective : 48.631,15€

i) Mobilier crèche Hellange

Total des devis approuvés : 30.000,-€

Total de la dépense effective : 22.517,94€

j) Réaménagement Skate-piste

Total des devis approuvés : 25.000,-€

Total de la dépense effective : 17.349,73€

k) Mise en état crèche

Total des devis approuvés : 80.000,-€

Total de la dépense effective : 67.308,14€

l) Chemin forestier « an Rauschelt »

Total des devis approuvés : 10.000,-€

Total de la dépense effective : 4.812,16€

m) Avertisseur de vitesse 2015

Total des devis approuvés : 25.000,-€

Total de la dépense effective : 20.912,58€

Votes : unanimes

20) Questions orales au collège échevinal

a) Questions orales posées par le conseiller MOUSEL :

« Är Equippe » demande l'avis juridique concernant la construction dans une zone verte dans les années 80.

Le bourgmestre AULNER répond que cet avis sera fourni ultérieurement, car tout jugement est public.

A qui appartient la maison paroissiale de Frisange ?

Le bourgmestre AULNER répond que la maison appartient à la commune de Frisange, mais que la Fabrique d'église possède toujours un droit de résidence pour un curé. Ce droit doit être évalué et sera subsidiairement à régler entre parties, selon l'avocat de la commune.

Qu'en est-il de l'étude concernant le château d'eau de Hellange ?

Le bourgmestre AULNER répond que le collègue échevinal vient d'être informé sur l'historique de la bâtisse et notamment sur l'expertise faite en 2010, payée par SSMN et présentée à l'ancien Collège échevinal. En 2010 la réfection aurait été estimée à 1,350 Mi €. Les dégradations augmentent actuellement de façon exponentielle. Le Collège a vérifié si le château d'eau pouvait être réaffecté à son utilisation primaire ou à d'autres fins. Il faudra décider rapidement si le château sera classé et rénové pour une somme estimée entre 1,5 millions et 2 millions d'Euros ou non.

Pourquoi est-ce que dans la rue « Um Hau », le gendarme couché n'est installé que sur la moitié de la rue ? De même dans la rue « Hoenerwee » : n'est-ce pas insensé d'installer un ralentisseur en fin de rue, alors qu'un deuxième en début de rue aurait été plus raisonnable.

L'échevin SETTINGER répond que le ralentisseur dans la rue « Schumanswee » était mis en place pour empêcher les automobilistes de rouler sur le trottoir.

Le conseiller MOUSEL mentionne que suite à l'approbation ministérielle, le plan concernant les modifications ponctuelles du PAG aurait pu être présenté au conseil communal.

b) Questions orales posées par le conseiller AREND :

Est-ce que la rénovation du château d'eau de Hellange coûte vraiment 1,5 à 2 millions ? A noter que la démolition reviendrait selon sa connaissance à 50.000,-€.

L'échevin SCHILTZ confirme la somme avancée par le bureau d'études et ajoute que les travaux devront commencer endéans une année.

c) Questions orales posées par le conseiller HANSEN :

Les douches du Centre sportif Romain Schroeder ne fonctionnent pas comme il faut. Pourquoi ?

Le bourgmestre AULNER répond que le problème est uniquement du côté DT et que la société responsable sera encore relancée.

Pourquoi est-ce que la porte de la salle de sport à Hellange était fermée avec une chaîne ?

Le bourgmestre AULNER répond vouloir s'informer sur ceci et passer le message adéquat aux personnes en cause.

Est-ce qu'on pourrait déplacer les deux emplacements pour stationner des vélos à côté du Centre polyvalent, car ils gênent à l'endroit qu'ils sont ?

Le bourgmestre AULNER répond qu'il faudrait installer ces emplacements là où ils sont visibles et non cachés dans un coin comme par le passé. Elle va se concerter avec le service technique pour trouver une solution.

